



En arrêt de travail M.P l'employeur peut-il me radier du personnel sans me licencier

Par **Marja**, le **07/09/2020** à **21:49**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail (maladie professionnelle) depuis 2 ans et demi. (Contractuelle en CDI FPH). Après rendez-vous avec médecin conseil ,qui était odieux, sans se préoccuper de ma santé, celui-ci décide de me supprimer mes I.J. Je demande donc R.V. avec Le médecin du travail qui exerce sur l'hôpital, celui-ci ne peut me recevoir (je serais radiée de la liste des salariés depuis plus d'un an)... Que dois-je faire ? Quels sont actuellement mes droits ??? sachant qu'à ce jour je ne suis pas licenciée et ne peux donc bénéficier des allocations chômage.. Merci pour votre aide..